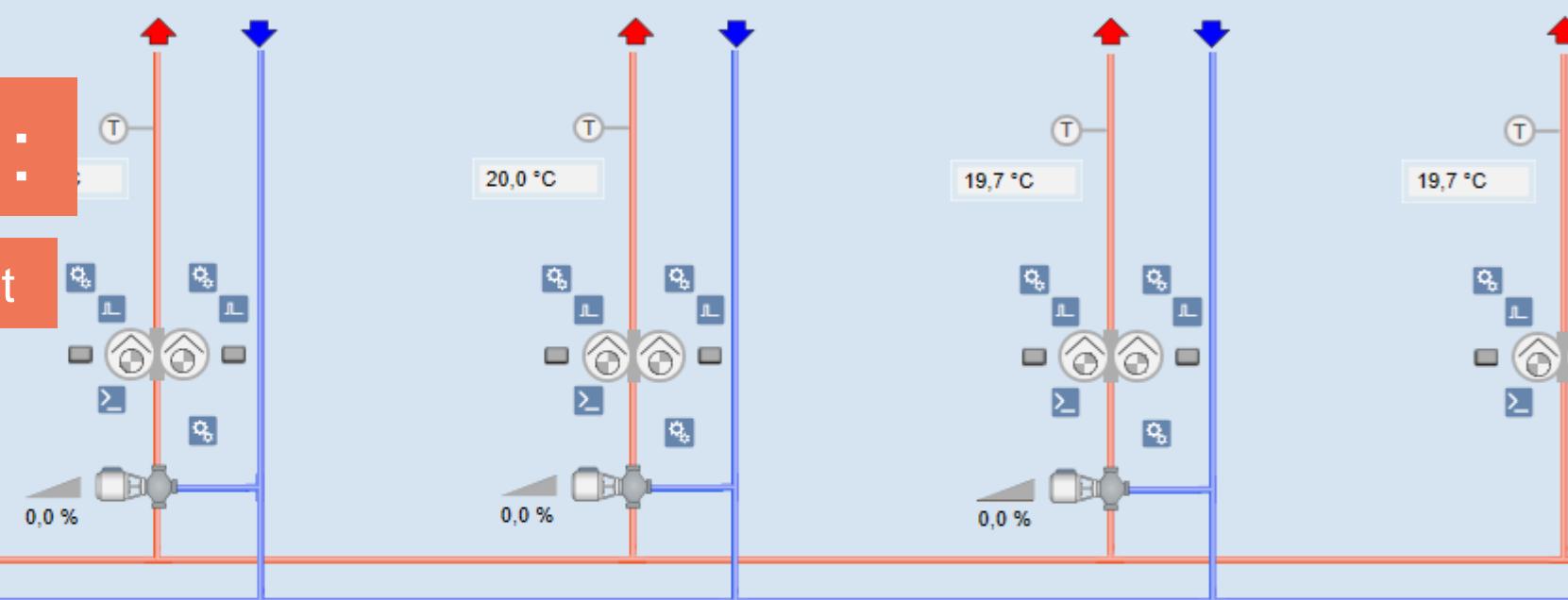


Distribution Chaud / Froid (Local PAC)

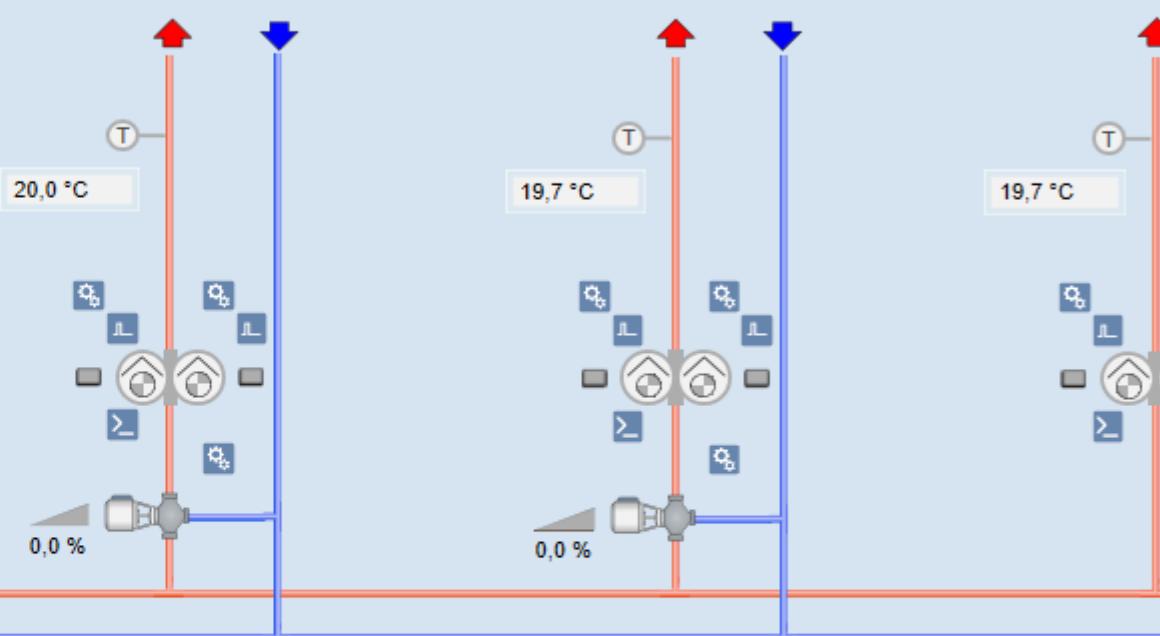
Circuit VC Extension



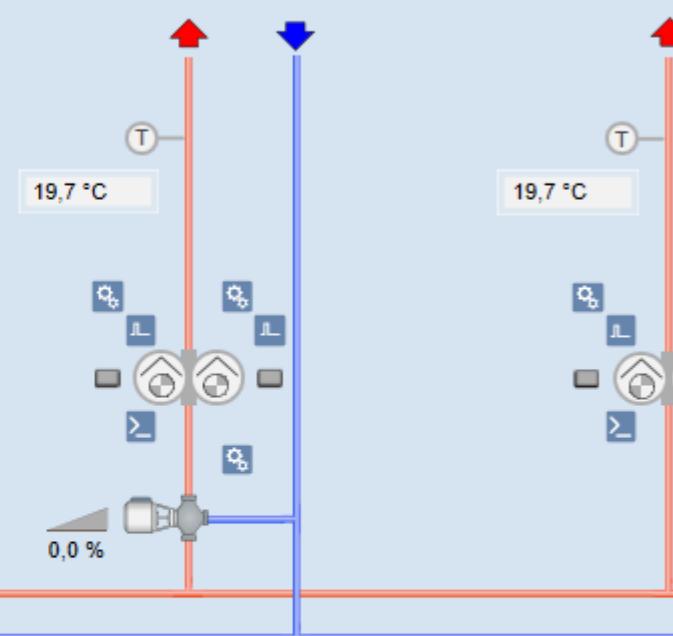
Circuit Distribution R+1



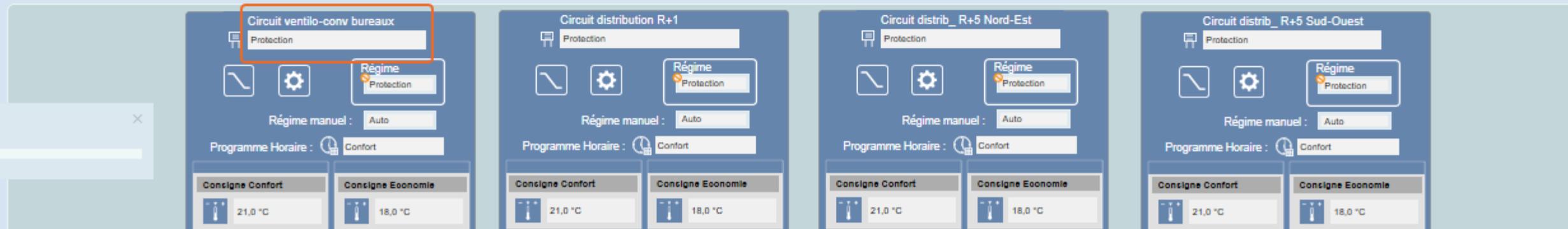
Circuit Distribution R+5 Nord-Est



Circuit Distribution R+5 Sud-Ouest



Circuit D



DISPOSITIF INTRACTING

<https://www.banquedesterritoires.fr/investissement-dans-la-renovation-des-batiments-dispositif-intracting>

Porteur du financement

Banque des territoires

Nature du financement

Avances remboursables

Localisation

National

Objectif

Contribuez à la réalisation de travaux de performance énergétique des bâtiments publics qui vont permettre de générer des économies d'énergie immédiates.

Critère d'éligibilité

Travaux de rénovation de vos bâtiments publics, notamment GTB (si le porteur de projet bénéficie directement des économies réalisées)

Actions financées

Travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour court.

Conditions financières

Remboursement des avances garanties par la Banque des Territoires grâce aux économies d'énergie des travaux de rénovation énergétique

Financement court terme entre 3 et 13 ans

Prêt à taux fixe (selon barème mensuel, pour info : taux de février 2025 : 2,2%)

Pour aller plus loin :

[L'intracting en collectivité](#)

[Boîte à outils ACTEE](#)

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (FCTVA)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/fonds-de-compensation-pour-la-taxe-sur-la-valeur-ajoutee-fctva>

Porteur du financement

Etat (Préfecture)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA

Date de clôture

Permanente

Critères d'éligibilité

la dépense doit avoir été réalisée par un bénéficiaire du fonds dont la liste est limitativement fixée par l'article L. 1615-2 du CGCT ;

la collectivité bénéficiaire doit être propriétaire de l'équipement pour lequel cette dépense a été engagée ;

le bénéficiaire doit être compétent pour agir dans le domaine concerné ;

la dépense doit avoir été grevée de TVA ;

la dépense ne doit pas être exposée pour les besoins d'une activité assujettie à la TVA permettant la récupération de la TVA par la voie fiscale ;

la dépense ne doit pas être relative à un bien cédé.

Dépenses éligibles

Dépenses d'investissement et de fonctionnement imputées sur des comptes éligibles (voir arrêtés ministériels du 30/12/2020 et du 17/12/2021) : Audits énergétiques, prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, outils et équipements de mesure et suivi des consommations, aide à la maîtrise d'œuvre, travaux

Montant

Le taux de compensation est fixé à 16,404 %.

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Notes%20de%20la%20DGCL/2024/24-01092-D%20Note%20d'info%2028082024.pdf>



Porteur du financement

Etat (Préfecture)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriale et à leurs groupements pour financer les grandes priorités d'investissement

Critère d'éligibilité

Opérations éligibles :

- **Patrimoine communal et intercommunal** : Construction et rénovation dans les bâtiments techniques communaux (locaux techniques, garages, ateliers) ; Construction et rénovation (dont isolation thermique) de tous les bâtiments publics, mairies et bâtiments administratifs
- **Logements** : Rénovation de logements communaux, Réhabilitation de bâtiments communaux en logements
- **Constructions scolaires et périscolaires** : Construction, réhabilitation, extension de groupes scolaires, Construction et rénovation de préau, Construction, rénovation et extension des locaux périscolaires et salles de restauration scolaire, Désimperméabilisation des cours
- **Infrastructures sportives** : Création, rénovation et extension d'infrastructures sportives, Rénovation, extension et mise aux normes des vestiaires et sanitaires

Actions financées

Dépenses d'investissement : travaux, études, diagnostics, Honoraires maîtrise d'ouvrage, bureau de contrôles, sécurité, frais de démolitions (si elles participent à la réalisation du projet), acquisitions de terrains (dans le cadre et pour la réalisation du projet)

Montant

Taux de subvention moyen : 30%

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/Notes%20de%20la%20DGCL/2024/24-010902-D%20Note%20d'info%2028082024.pdf>



Porteur du financement

Etat (Préfecture)

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements en faveur des territoires ruraux

Nouveauté 2024

Programmation plurianuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45558>

Critère d'éligibilité

Communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants dans les départements de métropole ;

EPCI dont la population n'excède pas 50 000 habitants

Autres critères : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-dequipement-des-territoires-ruraux-detr>

Actions financées

Dépenses d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou pour le développement ou le maintien des services publics

Montant

Taux de subvention : 30 %

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

<https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

<https://www.emmy.fr/public/registre>

Porteur du financement

Etat

Nature du financement

Subvention

Localisation

National

Objectif

Inciter les fournisseurs d'énergie à promouvoir l'efficacité énergétique auprès de tous les consommateurs d'énergie

Date de clôture

01/01/2030

Critère d'éligibilité

Actions respectant les critères de la fiche opération standardisée [BAT-TH-116](#)

Actions financées

Déploiement GTB classe A ou B

Amélioration GTB classe C ou D vers classe A ou B

Montant

Montant forfaitaire d'économies d'énergie en kWh cumac

ACTEE _ APPELS À PROJETS

<https://programme-cee-actee.fr/programmes/>

Porteur du financement

Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

Nature du financement

Subvention (programme CEE)

Localisation

National

Objectif

Instaurer une dynamique d'amélioration de la qualité environnementale des projets des collectivités

Date de clôture

-

Critère d'éligibilité

Selon le périmètre de chaque AAP

Actions financées

- Etudes
- Instrumentation
- Travaux

Montant

Selon le CdC de chaque AAP



Merci de votre attention